



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 27 mai 2021 à la salle de gymnastique de Belmont, 20h15

Présidence : M. Olivier Guignard

Secrétaire : M. Didier Bérard

1. Appel

Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 29 avril 2021

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mlle I. Fogoz, secrétaire municipale. Pour la presse, le président relève la présence de Mme et de M. Dentan pour le Courrier d'Oron. Le public est à nouveau autorisé, mais il est bien clairsemé.

Le secrétaire fait l'appel. Avec 44 membres présents, le quorum est atteint.

1 arrivée après l'appel.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères C. Aubert, S. Manné, L. Ogliaro, S. Rainotte, C. Touati et D. Zamaros ; MM. les Conseillers O. Abetel, C. Blin, P. Lattore, J.-M. Mayor, R. Mettraux, C. Novelli et E. Ruchet.

Le président remercie les personnes qui se sont excusées.

Le président passe à l'ordre du jour. Il indique qu'il a reçu une demande d'ajouter un nouveau point, soit un nouveau Point 6 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Pierre Bolay. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

Le PV de la séance du 29 avril 2021 est mis en discussion. Monsieur Henchoz intervient pour indiquer que son propos a été mal retranscrit au sujet de l'indemnité en cas de non-réélection proposée par la Municipalité. Son argument était qu'il ne fallait pas décourager les vocations de nouveaux candidats au poste de municipal par crainte d'une non-réélection. L'indemnité pouvait offrir une certaine sécurité et que même si le candidat malheureux retrouvait un job immédiatement, on applaudirait des deux mains et la bourse communale en récupérerait une partie sous forme d'impôts sur le revenu.

M. Bolay souhaite préciser dans le point 9 que l'offre d'abonnement pour le journal Le Courrier à 10.- est valable pour 6 mois, sinon il s'agit de 20.- par année.

Avec les 2 modifications demandées, le PV est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

2. Communication du Bureau du Conseil

Le président lit la lettre de démission de notre huissier, M. Reverchon, à la fin de la législature. Le président indique que le secrétaire remettra également son mandat. Ils sont vivement applaudis par l'assemblée.

Le président indique qu'il a participé à la visite de la caserne des pompiers de Pully dans le cadre de la présentation à la commission de gestion et celle des finances, le 11 mai dernier.

Le président donne une réponse à la demande de M. Gabella sur la pérennisation des bons à faire valoir dans les restaurants de Belmont et leur financement par les conseillers. Il rappelle que ces bons ont été émis pour répondre à une situation exceptionnelle. Chaque conseiller choisit librement la manière dont il utilise les indemnités perçues au sein du Conseil. Ces bons ne seront donc pas pérennisés.

3. Communications de la Municipalité

Les membres de la Municipalité font lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

4. Communications

Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

M. Gabella n'a aucune communication.

Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'ORPC, association régionale de la protection civile

Mme Gygi n'a aucune communication.

5. Préavis municipal N° 04/2021 – Travaux de réhabilitation des routes des Chaffeises et du Burenos et des infrastructures

Le président donne la parole à Mme Brändle, rapportrice de la commission technique, pour la lecture du rapport de la CT.

Le président passe ensuite la parole à M. Bolay, rapporteur de la Commission des finances, pour la lecture du rapport de la CoFin.

Se basant sur le document du préavis qui présente des profils différents des travaux sur le pont, M. Kalogeropoulos demande quelle version sera choisie. Une des versions présente à son avis des inconvénients importants pour la durabilité des travaux. M. le Municipal Michelet indique qu'il s'agit de coupes types et les plans d'exécutions ne sont pas encore finalisés. Les études de détail seront faites en prenant en compte les problèmes rencontrés sur d'autres ponts rénovés.

M. Grossenbacher souhaite savoir si la route ne pourrait être autorisée qu'aux riverains durant les travaux afin de faciliter la gestion du trafic. M. Michelet répond qu'une telle restriction temporaire sur cet axe routier n'est pas possible. M. Grossenbacher demande si des réfections ou la construction de murs anti-bruit sont prévues. M. Michelet indique que lors de l'étude sur le bruit pour la RC773 et le Burenoz, les recommandations préconisées pour Burenoz-Chaffeises comprenaient un revêtement phono-absorbant et l'abaissement de la vitesse à 30 km/h.

M. Michaud demande des précisions sur le planning prévisionnel. En cas d'acceptation du crédit, M. Michelet indique que le début des travaux est planifié dès juillet 2021 sur la route des Chaffeises. En 2022, les travaux seront faits sur la route du Burenoz en parallèle avec la réfection du pont de la Paudèze.

Mme Zoia souhaite savoir, si le régime de 30 km/h est mis en place, est-ce que les ralentisseurs seront toujours nécessaires ? M. Michelet relève qu'après les premières discussions avec le service cantonal concernés, 3 installations de comptages ont été installées. Une première analyse a été faite : le but des ralentisseurs est d'éviter que l'automobiliste veuille accélérer entre les différents secteurs. Sur la partie supérieure du tronçon, la chaussée donne une vision étroite qui n'incite pas à accélérer. Pour la partie en aval, il faut donc définir la distance entre les ralentisseurs qui jouera ce rôle. La position des ralentisseurs doit aider à faire respecter la limitation de vitesse, sans quoi des infrastructures supplémentaires devront être apportées ou le régime de 30 km/h devra être supprimé.

Mme Zoia demande de préciser en quoi consiste la gestion programmée de l'intensité des LED. M. Michelet explique que le système qui sera mis en place permet une programmation de l'intensité en fonction de l'heure. Certains candélabres peuvent être éteints et d'autres rester allumés au niveau des passages piétons par exemple. En ajoutant des détecteurs, la luminosité pourrait être modulée lors du passage de piétons. Chaque candélabre peut être piloté indépendamment.

M. Nicolet demande si la mise en place des infrastructures et l'aménagement des virages seront toujours nécessaires au cas où les discussions avec les TL n'aboutissent pas. M. Michelet indique que l'augmentation de la taille des bus, pour répondre à l'augmentation de la fréquentation, est la solution préconisée par les TL. La Municipalité tente de démontrer que l'usage de bus de 10,5 mètres n'est pas réaliste, et souhaite une autre approche. Pour les infrastructures, les accès des arrêts de bus sont les mêmes, quelle que soit la longueur du bus. Un nouvel arrêt sera

nécessaire à la hauteur du chemin du Pâquis. L'autre investissement important est au niveau de Rochettaz.

M. Gabella revient sur la majoration de 5% du prix entre la soumission de 2017 et la mise à jour du préavis. Il demande comment a été calculée cette augmentation, alors qu'il considère que les prix auraient dû baisser sur la base de l'évolution de l'indice des prix de construction sur les travaux. M. Michelet indique que le bureau d'ingénieurs s'est également basé sur l'indice vaudois et que le prix de certains éléments ne peut pas être maîtrisé. Les coûts finaux seront basés sur des factures qui devront être justifiées par les entreprises.

Mme Gillard relève qu'aucune indication n'est faite dans le préavis sur l'aménagement d'une piste cyclable. M. Michelet indique que le seul endroit où une piste cyclable pouvait être aménagée était sur la RC773, mais cela a été refusé par Pro-Vélo car le gabarit de la chaussée n'est pas acceptable. Le problème est encore plus important sur Burenos-Chaffeises et il faut d'abord garantir un trottoir. Il ne faut pas donner une impression de fausse sécurité en ajoutant simplement une ligne pour les vélos sur la chaussée.

M. Novak demande si un appel d'offre international a été effectué vu le montant des travaux. M. Michelet indique qu'un appel d'offre public avait été réalisé avec les travaux pour la RC 773 et qu'un consortium d'entreprises régionales l'avait gagné.

Mme Le Tadic s'inquiète sur les accumulations possibles de neige avec l'ajout de ralentisseurs. M. Michelet indique que la présence de la ligne de bus 49 oblige à garantir un entretien prioritaire. Une attention doit être portée sur l'évacuation des eaux de fonte des neiges pour éviter des chaussées glissantes ou gelées.

En réponse à une question de M. Grossenbacher sur le risque d'un refus des services du canton à accepter le changement de régime, M. Michelet indique que la Municipalité a la ferme intention de défendre cette limitation, demandées également par les riverains.

Après avoir remercié le Municipal des travaux pour les réponses fournies, le président lit les conclusions. Le préavis est accepté à la majorité, avec 1 abstention.

6. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Pierre Bolay (*point ajouté*)

Le président passe la parole à Mme la Syndique pour la lecture de la réponse de la Municipalité au postulat déposé le 29 avril.

M. Bolay remercie la Municipalité d'avoir répondu positivement à son postulat.

7. Divers et propositions individuelles

M. Henchoz souhaite des précisions sur la réponse au postulat et demande si le BelmontInfo et l'écho-déchets seront bien remplacés par des informations sur Le Courrier, émettant des doutes sur l'intérêt de la jeunesse pour la presse écrite. Mme

Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil communal

la Syndique indique que la solution permettra de communiquer différemment et plus souvent. Les réseaux sociaux sont également utilisés. Les jeunes liront plus les journaux s'ils sont à disposition que s'il faut les acheter. Mme Schiesser rappelle que les avis d'enquêtes publiques doivent être publiés dans la FAO et un journal régional et la distribution à tous les ménages permettra une meilleure visibilité.

M. Novak souhaiterait que les débats du Conseil communal soient diffusés sur Internet, en direct ou après un montage vidéo. Il propose que les séances du Conseil soient filmées pour la prochaine législature et demande au bureau d'examiner cette possibilité. Le président indique que la demande sera examinée.

M. Nicolet indique qu'il a eu de la peine à entendre certaines interventions et souhaite savoir si l'acoustique peut être améliorée. Le président ose espérer que l'utilisation de la salle de gymnastique sera limitée dans le temps et que l'on pourra bientôt réintégrer notre salle habituelle.

Il est 22h07 lorsque le président clôt la séance du 27 mai 2021.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Olivier Guignard



le secrétaire



Didier Bérard

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité
- A la préfecture